

TURKMÉNISTAN

Le dirigeant turkmène devrait marquer les célébrations en l'honneur de son anniversaire en instaurant un état de droit

Index AI : EUR 61/005/2003

Embargo : 18 février 2003 (17 h 00 TU)

Le président du Turkménistan, Saparmourad Niazov, devrait marquer les célébrations en l'honneur de son anniversaire en s'engageant à protéger les droits humains, ont déclaré aujourd'hui plusieurs groupes de défense des droits humains. L'anniversaire du président Niazov, le 19 février, est un événement de toute première importance au Turkménistan.

La situation des droits humains au Turkménistan est depuis longtemps affligeante mais en novembre 2002 une attaque armée contre le président Niazov a déclenché une nouvelle vague de répression à travers tout le pays.

Amnesty International, Human Rights Watch, la Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme, la Ligue internationale des droits de l'homme, et le Centre "Mémorial" de défense des droits humains ont appelé ce mardi 18 février 2003 le président Niazov à libérer les personnes arbitrairement ou illégalement détenues, à autoriser les visites aux personnes emprisonnées, à permettre aux observateurs chargés de veiller au respect des droits humains de se rendre au Turkménistan, et à veiller à ce que les personnes condamnées à l'issue de procès inéquitables pour l'attentat de novembre 2002 soient rejugées en public et dans le respect des normes d'équité.

Plusieurs actions ont été prévues à l'occasion de l'anniversaire du président Niazov. Amnesty International a organisé par exemple l'envoi de cartes de vœux par Internet et des manifestations devant des ambassades turkmènes.

Au cours des dix dernières années, le président Niazov a instauré dans son pays un climat désastreux en ce qui concerne les droits humains. Le gouvernement ne tolère aucune forme de dissidence, contrôle les médias de façon très stricte et restreint la liberté d'expression. Les seules religions autorisées sont l'islam sunnite et le christianisme orthodoxe russe ; les autres religions sont persécutées. Les minorités ethniques sont victimes de discrimination.

La liberté de mouvement est très sévèrement restreinte. Le gouvernement n'autorise pas les organisations non-gouvernementales de défense des droits humains à travailler dans le pays. Il a interdit le cirque, l'opéra, les orchestres philharmoniques et a fermé l'Académie des sciences. Bien que la nouvelle vague de répression sorte de l'ordinaire, elle reflète néanmoins les pratiques très dures décrites par les groupes de défense des droits humains au cours de ces dernières années.

Le 25 novembre 2002, des hommes armés ont lancé l'assaut contre un cortège présidentiel de véhicules blindés, blessant une personne. Le président Niazov n'a pas été blessé. Selon des sources officielles, 67 personnes ont été arrêtées et inculpées de participation à une tentative d'assassinat ; nombreux sont ceux, cependant, qui estiment que le nombre de personnes arrêtées et inculpées est sans doute supérieur. Cinquante-neuf personnes ont été jugées à huis clos et reconnues coupables par la Cour suprême et le tribunal d'Achgabat, qui n'ont aucune indépendance. Huit personnes ont été condamnées à la prison à perpétuité - trois ont été condamnées par contumace - et 51 ont été condamnées à des peines allant de cinq à vingt-cinq ans d'emprisonnement. Les accusés n'ont pas eu la possibilité de choisir leurs avocats et certains des avocats nommés d'office ont publiquement exprimé leur répulsion à la perspective de défendre leurs clients. Des tortures et des mauvais traitements auraient été infligés à un grand nombre des détenus dans le but de leur extorquer des aveux ou de les forcer à dénoncer d'autres personnes.

De nombreux détenus sont des proches de personnes ayant des liens avec l'opposition turkmène en exil. Certaines familles n'ont pas été autorisées à voir ceux de leurs proches qui avaient été arrêtés et beaucoup sont restées sans aucune nouvelle. D'autres personnes ont été menacées d'arrestation ou expulsées de chez elles et soumises à un harcèlement et une surveillance sans relâche. Il y a peu de doute que l'intention soit de faire pression sur les exilés pour qu'ils rentrent au pays et de forcer ceux qui sont en détention à faire des aveux ou à témoigner contre d'autres personnes.

L'état de droit s'est tellement dégradé au cours des dix dernières années au Turkménistan qu'une véritable enquête – dans le cadre d'une procédure régulière – et un procès équitable des auteurs de la tentative d'assassinat du 25 novembre 2002 sont hautement improbables. Dans le passé, les autorités turkmènes ont torturé des dissidents et les ont condamnés à de longues peines d'emprisonnement. Parmi eux se trouve Moukhametkouli Aimouradov, reconnu coupable en 1995 de plusieurs chefs d'inculpation, dont celui de « tentative de terrorisme », et condamné à une peine de douze ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès semble-t-il inéquitable. En décembre 1998, dix-huit années de prison supplémentaires ont été ajoutées à sa peine pour une tentative d'évasion présumée.

Parmi les personnes arrêtées lors de l'opération de police qui a suivi les événements du 25 novembre 2002 figure Farid Toukhatouline, qui serait un prisonnier d'opinion et aurait été arrêté en raison de son engagement non-violent en faveur de l'environnement.

L'ensemble des organisations de défense des droits humains demande instamment au président Niazov de :

- libérer immédiatement et sans condition Farid Toukhatouline et Moukhametkouli Aimouradov ;

- mener une enquête sur toutes les allégations de torture et mauvais traitements et prendre des actions appropriées à l'encontre de tous les responsables de ces agissements ;

- cesser de persécuter les personnes qui exercent leur droit à la liberté d'expression, y compris les dissidents politiques non-violents, ainsi que les membres de leurs familles ;

En ce qui concerne les personnes impliquées dans l'attentat du 25 novembre, les organisations demandent au président de :

- mettre un terme à la détention au secret ; autoriser les familles à rendre visite à leurs proches en prison ; fournir vivres et médicaments aux détenus ;

- veiller à ce que les personnes condamnées à l'issue de procès iniques soient rejugées lors de procès publics et équitables respectant les normes internationales ;

- autoriser les observateurs chargés de veiller au respect des droits humains à travailler au Turkménistan. ●

Contacts presse :

- pour Amnesty International : Judit Arenas (tél. fixe +44 20 74 13 58 10 ou portable +44 77 78 472 188) ;

- pour Human Rights Watch : Rachel Denber (tél. +1 917 916 12 66) ;

- pour la Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme : Aaron Rhodes (tél. +43 1 408 88 22) ;

- pour le Memorial Human Rights Center : Vitaly Ponomarev (tél. +7 910 424 58 06).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web www.amnesty.org